ABATTOIRS DU COMMINGES

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme au capital de 18.500 euros

Siège social : Boulevard Lecomte de l'Isle – 31800 Saint-Gaudens

914 629 266 R.C.S. Toulouse

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 JANVIER 2026

Prise d'acte du changement de représentant permanent de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE VIVADOUR

Je soussigné, Monsieur Jérôme ADOUE, Président du Conseil d'administration de la société ABATTOIRS DU COMMINGES,

Vu les statuts de la société ABATTOIRS DU COMMINGES ;

Vu l'extrait de la délibération du Conseil d'administration de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE VIVADOUR en date du 5 janvier 2026, aux termes duquel Monsieur Brice LACAZE a été désigné en qualité de représentant permanent de ladite coopérative au Conseil d'administration et aux Assemblées générales des ABATTOIRS DU COMMINGES, en remplacement de Monsieur Christian LAFORET ;

Vu la lettre d'information adressée par la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE VIVADOUR aux ABATTOIRS DU COMMINGES en date du 9 janvier 2026 ;

PRENDS ACTE :

De ce que, à compter du **5 janvier 2026**, Monsieur **Brice LACAZE** est le représentant permanent de la **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE VIVADOUR** (381 996 214 RCS Auch) au Conseil d'administration de la société ABATTOIRS DU COMMINGES, en lieu et place de Monsieur Christian LAFORET qui avait précédemment exercé ce mandat.

Le Président du Conseil d'administration

Jérôme ADOUE

